

**SOCIETE TUNISIENNE  
D'ENTREPRISES DE  
TELECOMMUNICATIONS**

The logo for Sotetel, featuring the word "Sotetel" in a bold, sans-serif font. The letter "t" is stylized with a horizontal line through its middle. To the left of the text is a graphic element consisting of a curved line that forms a partial circle or swoosh.

**RAPPORT D'ACTIVITE  
ANNUEL 2010**

# RAPPORT D'ACTIVITES 2010

## SOMMAIRE

### **PARTIE 1 : ACTIVITES ET RESULTATS DE LA SOTETEL**

- Lettre du Président
- La SOTETEL en bref
- Revue des segments d'activité
- Évolution de la Société
- Indicateurs financiers
- Les perspectives 2011

### **PARTIE 2 : INFORMATIONS AUX ACTIONNAIRES**

- Participations
- Actionnariat
- Organes d'Administration et de Direction
- SOTETEL en Bourse
- Affectations des Résultats et évolution des capitaux propres
- Évaluation du système de contrôle interne
- Les ressources humaines

### **PARTIE 3 : ETATS FINANCIERS AUX 31 DECEMBRE 2010**

- Bilan
- Etat de résultat
- Etat de flux de trésorerie
- Schéma des soldes intermédiaires de gestion
- Tableau d'amortissement
- Notes aux états financiers
- Rapport du Commissaire aux comptes
- Ordre du jour et Projet de résolutions de l'AGO et de l'AGE

## **PARTIE 1 : ACTIVITES ET RESULTATS DE LA SOTETEL**

### **LETTRE DU PRESIDENT**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

L'année 2010 se démarque par une performance financière bénéficiaire confirmant ainsi la réussite du programme de relance engagé en 2009 dont les résultats témoignent de l'imminence de l'aboutissement de notre action de transformation et d'une réelle option pour le développement futur de notre entreprise.

Ces performances sont d'autant plus satisfaisantes qu'elles ont été obtenues au moment où l'entreprise procédait à une réorganisation de ses activités également à l'engagement d'importants investissements de développement et de rationalisation.

Les mutations stratégiques jusque là opérées par la SOTETEL lui ont permis de s'engager dans les métiers à forte valeur ajoutée notamment dans le domaine des NTIC. Intégrateur à part entière dans le domaine de la voix sur IP, la SOTETEL s'est engagée dans le chantier national de la fibre optique avec d'importantes installations réparties sur toute la Tunisie et a recentré ses activités sur le cœur de son métier tout en continuant à assurer l'ajustement organisationnel traduisant ainsi la volonté de consolider sa position en tant qu'acteur de premier rang dans le secteur.

Etant considérée comme principal partenaire de l'opérateur national, la SOTETEL n'a ménagé aucun effort pour être à la hauteur de ses engagements notamment dans la réalisation de projets de grande envergure valorisant ainsi son statut de membre au sein du groupe de Tunisie Télécom.

Les performances de l'année 2010 me permettent non seulement de féliciter l'ensemble des partenaires, des collaborateurs de la SOTETEL et leurs équipes dirigeantes pour le travail accompli, mais également de marquer notre confiance dans le fait que nous continuerons de relever, ensemble, les défis à venir en symbiose avec le nouvel environnement de notre pays suite à la révolution du 14 janvier 2011 visant ainsi à assurer la dignité, la prospérité, la transparence et le bien être de tous les tunisiens.

**LE PRESIDENT DU CONSEIL**

## LA SOTETEL EN BREF

La **SOTETEL** est un acteur de référence dans le domaine des télécommunications opérant depuis 1981 sur le marché tunisien et à l'étranger. Elle est pionnière dans la mise en œuvre et la maintenance des réseaux de télécommunications.

La **SOTETEL** a joué un rôle prépondérant dans le déploiement de l'infrastructure de télécommunications en Tunisie, en prenant part à tous les grands projets réalisés pour le compte de l'opérateur national. Elle est également le partenaire privilégié des principaux équipementiers internationaux opérant en Tunisie.

La **SOTETEL** est un bâtisseur des réseaux et des services de télécommunication de nouvelles générations, ses activités couvrent principalement quatre domaines: **Les infrastructures réseaux - Le câblage et la connectivité – Les réseaux haut débits fixes et mobiles - Les solutions et les services à valeurs ajoutées.**

## REVUE DES SEGMENTS D'ACTIVITE

### LES REALISATIONS DE L'ANNEE 2010 :

Le chiffre d'affaires réalisé durant l'année 2010 a porté sur **39.619 mDT** contre **31.483 mDT** pour l'année 2009 enregistrant une augmentation de **26%**.

Le chiffre d'affaires est détaillé par activité comme suit :

En DT

ACTIVITES	2010		2009		Variation	
	EN VALEUR	EN %	EN VALEUR	EN %	EN VALEUR	EN %
SOLUTIONS D'ENTREPRISES	8 200 498	21 %	4 447 778	14 %	3 752 720	84 %
RESEAUX	31 418 034	79 %	27 035 582	86 %	4 382 452	16 %
BACKBONE ET FTTH	17 892 959	45 %	12 318 394	39 %	5 574 565	45 %
RA CUIVRE	5 775 979	15 %	6 798 723	22 %	-1 022 744	-15 %
CORE	2 689 254	7 %	1 456 986	5 %	1 232 268	85 %
WIRELESS	5 059 842	13 %	6 461 479	21 %	-1 401 637	-22 %
TOTAL	39 618 532	100 %	31 483 360	100 %	8 135 172	26 %

### SOLUTIONS D'ENTREPRISES :

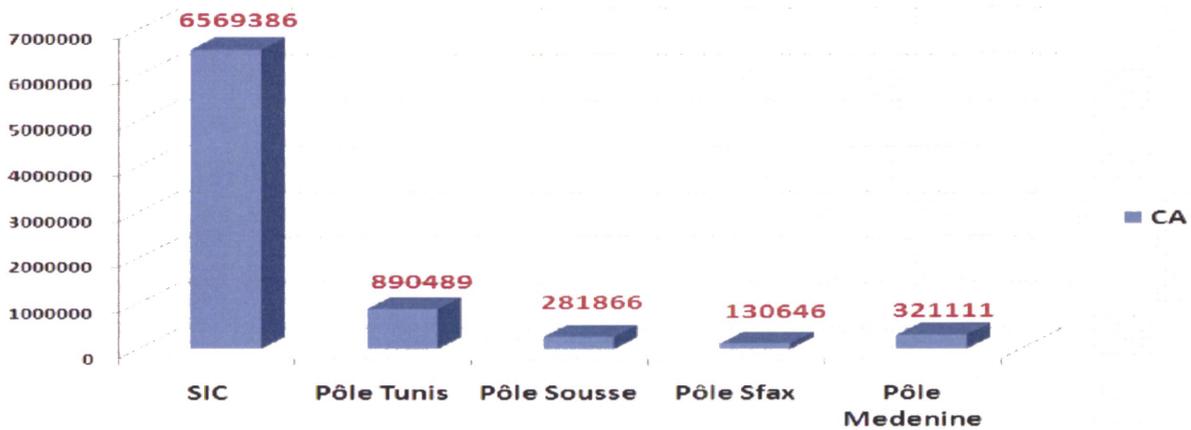
L'activité Solutions entreprises a réalisé durant l'année 2010 un Chiffre d'affaires de **8.200 mDT** contre **4.448 mDT** en 2009 soit une augmentation de **84%**

L'année 2010 a été marquée par les réalisations suivantes:

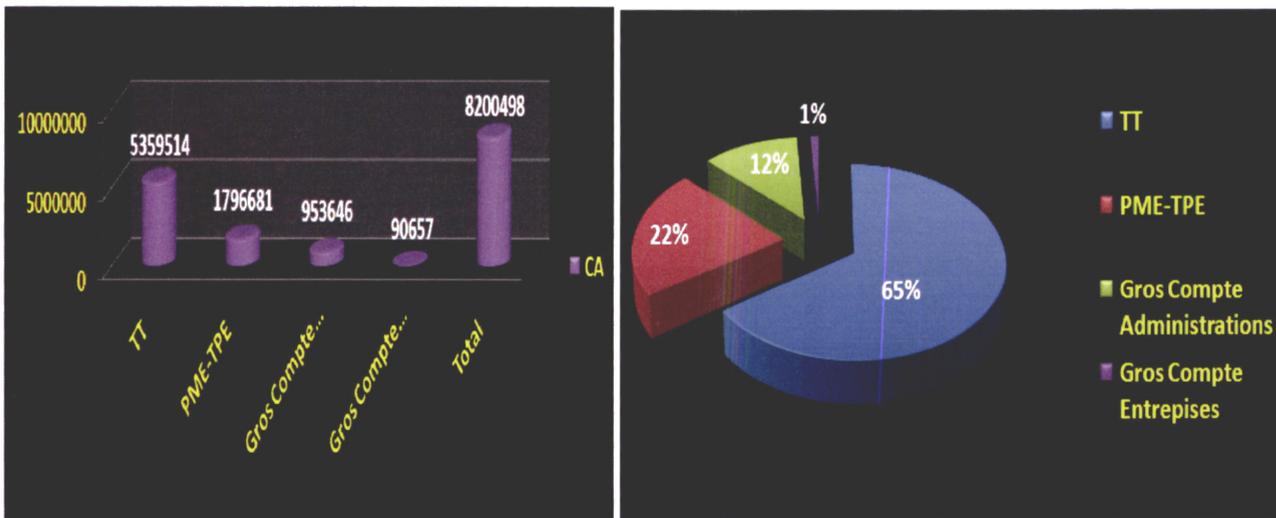
- Accès : Installation et fourniture des équipements passifs pour les réseaux d'entreprises (connectivité LAN) avec SAV.
- Services convergents : Installation, fourniture et configuration des équipements actifs (Routage et Switching), de sécurité (Firewalls), de wireless (Points d'accès, contrôleurs), de communication unifiée (Serveurs de communication, IP Phone, Voice gateway) avec SAV.
- Installation des équipements passifs et actifs pour l'implantation d'un réseau METRO ETERNET portant sur 68 sites. Ce projet consiste au déploiement et l'agrégation des services mobile 3G (Node B), MSAN et BUSINESS CPE pour fournir un réseau de transport à haut débit en utilisant des boucles FO comme support de transmission.

- Installation des équipements actifs pour l'implantation d'un réseau IP/MPLS/ADSL, portant sur 29 sites au profit de l'agence technique du transport terrestre.
- Opération de câblage informatique et installation des équipements actifs pour le réseau du Technopole Sfax au profit du Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire

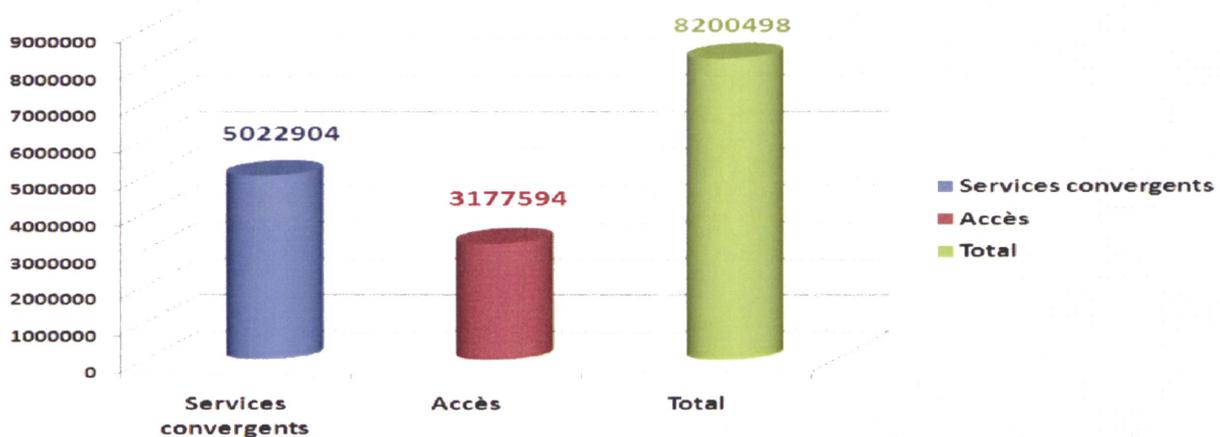
### Répartition géographique



### Réalisation par nature de clients



### Réalisation par produits

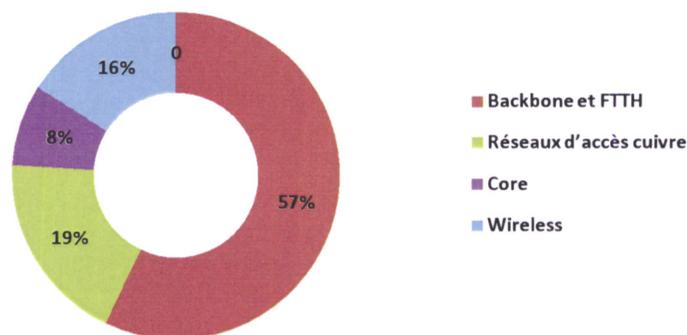


Activités	2010		2009		Variation	
	En valeur	En %	En valeur	En %	En valeur	En %
<b>BACKBONE ET FTTH</b>	17 892 956	57%	12 318 394	46%	5 574 562	45%
<b>RA CUIVRE</b>	5 775 978	18%	6 798 723	25%	-1 022 745	-15%
<b>CORE</b>	2 689 253	9%	1 456 986	5%	1 232 267	85%
<b>WIRELESS</b>	5 059 841	16%	6 461 479	24%	-1 401 638	-22%
<b>Total</b>	<b>31 418 028</b>	<b>100%</b>	<b>27 035 582</b>	<b>100%</b>	<b>4 382 446</b>	<b>16%</b>

L'activité Réseaux a réalisé durant l'année 2010 un chiffre d'affaires de **31.418 mDT** contre **27.036 mDT** en 2009 soit une augmentation de **16%**.

Cette augmentation a été constatée principalement au niveau des activités **BACKBONE** et **FTTH (45%)** expliquée par l'importance des marchés conclus en matière de connectivités fibres optiques.

REPARTITION DU CHIFFRES D'AFFAIRES PAR ACTIVITE



#### BACKBONE ET FTTH:

- Marchés FTTH-FTTB (Régions de Tunis, Ariana, Manouba, Ben Arous, Nabeul, Bizerte, Sousse, Monastir, Sfax.
- Connectivité des MSANS
- Marché FTTH/GPON Sidi Bousaid
- Maintenance du câble à fibres optiques
- Marché Backhauling
- Marché Câble F.O SNCFT
- Marché F.O Autoroute Tunis-M'saken-Sfax
- Marchés ANF pour le compte des Ministères de la Défense Nationale et de l'Intérieur
- Marchés ADSL Huawei, Alcatel & ZTE
- Marchés Cadres des Equipements SDH
- Convention ONT/Sotetel pour la maintenance du câble F.O
- Marché G.C et Cablage Mghira-Manouba pour le compte de Tunisiana

#### RESEAUX D'ACCES CUIVRE:

- Mise à niveau des répartiteurs généraux de Tunisie Télécom
- Extension et entretien des R.L.A (Grand Tunis, Sousse, Sfax, Medenine...)
- Marchés de déviation des réseaux Télécom
- Marché de câblage conclu avec l'OACA

## **WIRELESS:**

- Marchés 3G Huawei et Ericsson
- Marché optimisation du réseau Télécom
- La maintenance des sites GSM
- Marché génie civil des pylônes
- Marché recherche des sites GSM

## **CORE:**

- Marché cannibalisations des ateliers d'énergie de Tunisie Télécom
- Marché IP-MSAN
- Marché BSC et MSS Ericsson
- Marchés environnement (entretien des climatiseurs et des prises de terre)

## EVOLUTION DE LA SOCIETE

### LES CHIFFRES-CLES (en mDT)

Désignation	2006	2007	2008	2009	2010
Capitaux propres (avant résultat)	38 347	35 617	30 272	26 744	27 385
Taux de croissance	-1,90%	-7,12%	-15%	-11,7%	2,4%
Total Bilan	63 728	54 997	55 830	52 386	52 333
Taux de croissance	-16,70%	-13,70%	2%	-6,2%	-0,1%
Chiffre d'affaires Total	29 207	26 459	38353	31483	39 619
Taux de croissance	-16,30%	-9,40%	45%	-17,9%	25,8%
CA Réseaux privés	6 781	5 654	9 720	4 448	8 200
CA Réseaux publics	22 426	20 805	28 633	27 035	31 418
Résultat d'exploitation	-3 292	-5 678	-3 987	-1 109	1 489
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-2 609</b>	<b>-5 415</b>	<b>-3 467</b>	<b>734</b>	<b>1 548</b>

### DONNEES BOURSIERES

Désignation	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre d'actions en circulation	2318400	2318400	2318400	2318400	2318400
Capitalisation boursière au 31/12 (MDT)	49,6	51,5	22	35,7	42,9
Capitaux traités (MDT)	16,6	22,3	14,7	36,9	59,6
Cours au 31/12 (DT)	21,4	22,21	9,51	15,4	18,49
Dividende par action (DT)	-	-	-	-	-
Résultat par action * ( <i>totalemment dilué</i> )	-1,125	-2,335	-1,495	0,317	0,668
Performance annuelle du titre	-10%	4%	-57%	62%	20%

### INDICATEURS FINANCIERS

#### REVENUS

Un accroissement du chiffre d'affaires de 26% par rapport à 2009, passant de 31.483 mDT à 39.618 mDT.

#### RESULTAT

- Réalisation d'un bénéfice net d'impôt de 1.548 mDT (soit 4 % CA) contre 734 mDT en 2009 (soit 2% CA) ;
- Un résultat d'exploitation bénéficiaire de 1.489mDT (soit 4% du CA), contre un résultat d'exploitation déficitaire de 1.109 mDT réalisé durant la même période 2009 (soit -4% du CA) ;

## LES CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation sont passées de **33.780 mDT** en 2009 à **38.214 mDT** en 2010, enregistrant ainsi un accroissement de **13%** et sont détaillées comme suit

- Les achats consommés sont passés de **19.001 mDT** en 2009 à **23.994 mDT** en 2010, enregistrant une augmentation de **26%**.
- Les services extérieurs sont passés de **2.466 mDT** en 2009 à **2.323 mDT** en 2010, enregistrant une baisse de **-6%**
- Les Charges du Personnel sont passées de **10.186 mDT** en 2009 à **9.853 mDT** en 2010, enregistrant une baisse de **-3%**
- Les autres charges d'exploitation sont passées de **910 mDT** en 2009 à **902 mDT** en 2010, enregistrant une baisse de **-1%**
- Les dotations aux amortissements et aux provisions sont passées de **1.217 mDT** en 2009 à **1.142 mDT** en 2010, enregistrant une baisse de **-6%**

## LE BILAN

Le total du bilan arrêté au 31/12/2010 a enregistré une baisse par rapport à 2009 de **53mDT** soit **-0,1 %** passant de **52.386 mDT** en 2009 à **52.333 mDT** en 2010

## LES POSTES DE L'ACTIF

- Les immobilisations incorporelles nettes ont atteint **364 mDT** en 2010 contre **490 mDT** en 2009
- Les immobilisations corporelles nettes ont atteint **9.742 mDT** en 2010 contre **9.009 mDT** pour l'année 2009
- Les valeurs d'exploitation nettes ont atteint **3.002 mDT** en 2010 contre **2.639 mDT** en 2009, soit une augmentation de **364 mDT**
- En dépit de l'évolution du chiffre d'affaires de 26% le compte clients net a enregistré une baisse de **2.673 mDT**, passant de **30.882 mDT** en 2009 à **28.210 mDT** en 2010
- La trésorerie a affiché un solde positif de **2.943 mDT** en 2010 contre **1.277 mDT** en 2009

## LES POSTES DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

- Les capitaux propres avant affectation du résultat en 2010 ont atteint **27.385 mDT** contre **26.744 mDT** en 2009
- Le résultat de l'exercice 2010 est bénéficiaire de **1.548 mDT** contre **734 mDT** en 2009
- Les passifs non courants ont passé de **3.804 mDT** en 2009 à **2.136 mDT** en 2010
- Les passifs courants ont passé de **21.105 mDT** en 2009 à **21.146 mDT** en 2010

## ANALYSE FINANCIERE PAR RATIOS

RATIOS	2010	2009	
Ratio de Liquidité	1,81	1,87	-3%
Ratio de Rotation de l'Actif	0,76	0,60	26%
Ratio de Solvabilité	40%	40%	0%
Delais de Recouvrement des Créances	173	179	-3%
Delais de reglement Fournisseurs	152	149	2%
Fond De Roulement	18 620 380	17 856 802	4%
Besoin en Fond De Roulement	15 703 807	16 809 604	-7%
BFDR en Jours CA	145	188	-23%

- Le ratio de liquidité indique la capacité de la SOTETEL à faire face à ses engagements à court terme.
- Le ratio de solvabilité indique que la SOTETEL est financée à concurrence de 40% par des capitaux empruntés à court terme.

## LES PERSPECTIVES 2011

Activité	2010		2011		Variation	
	En valeur	En %	En valeur	En %	En valeur	En %
SOLUTIONS ENTREPRISES	7 100	19%	8 300	19%	1 200	17%
RESEAUX	29 900	81%	35 012	81%	5 112	17%
BACKBONE ET FTTH	11 444	31%	21 658	50%	10 214	89%
RA CUIVRE	7 981	22%	6 003	14%	-1 978	-25%
WIRELESS	3 469	9%	5 400	12%	1 931	56%
CORE	7 006	19%	1 951	5%	-5 055	-72%
Total	37 000	100%	43 312	100%	6 312	17%

## PARTIE 2 : INFORMATIONS AUX ACTIONNAIRE

### PARTICIPATIONS

DESIGNATIONS	Participation	%	Dépréciations	V nettes au 31/12/10	V nettes au 31/12/09
CERA	1 000	6,25	-	1 000	1 000
A T I	89 900	9	-	89 900	89 900
IT COM	297 070	99	297 070	0	0
SODET SUD	300 000	10	114 571	185 429	185 429
S R S	150 000	50	150 000	0	0
TUNISIE AUTOROUTES	253 421	0,3	-	253 421	253 421
ESPRIT	130 000	13	-	130 000	130 000
TOPNET	79			79	
SOUSSE TECHNO-CITY	40 000			40 000	
<b>Total</b>	<b>1.261.470</b>	<b>-</b>	<b>561.641</b>	<b>699.829</b>	<b>659.750</b>

### ACTIONNARIAT

#### REPARTITION DU CAPITAL

Le capital de la SOTETEL s'élève à 23 184 000 dinars répartis à la date du 31/12/2010 entre 1899 actionnaires La structure du capital se présente comme suit

Actionnaires	Nombre d'actions	Part du capital
Tunisie Télécom	811 440	35,00 %
El Atheer Funds	173 250	7,47 %
Divers porteurs	1 333 710	57,53 %
<b>Total</b>	<b>2 318 400</b>	<b>100%</b>

#### CONDITIONS D'ACCES AUX ASSEMBLEES

- Les convocations aux assemblées générales sont faites, quinze jours francs au moins à l'avance, par un avis inséré au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux quotidiens dont l'un en langue arabe

- Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales extraordinaires, mais ne peuvent assister aux assemblées générales ordinaires que les actionnaires détenant au moins 10 actions ou plus Toutefois, les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par un actionnaire, conformément à un pouvoir dûment signé

- Le droit d'assister aux assemblées générales se fait par simple justification de l'identité de l'actionnaire et à condition que les actions soient libérées des versements exigibles et qu'elles aient été immatriculées à son nom cinq jours ouvrables avant la date de l'Assemblée

(Extraits des articles 30 et 31 du statut de la SOTETEL)

## LE RACHAT D' ACTIONS

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du Marché Financier, la SOTETEL a réservé un montant de 500mDTT pour le rachat de ses propres actions en vue de réguler leurs cours sur le marché, et ce, pour une période ne dépassant pas trois années

## ORGANES D' ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

### COMPOSITION DU CONSEIL D' ADMINISTRATION

Nom & Prénom	Durée du mandat	Fonction exercée	Société
Mr Montasser OUAILI	2008-2009-2010	Président Directeur Général	Tunisie Télécom
Mr Marco REGNIER	2008-2009-2010	Directeur Central	Tunisie Télécom
Mr Maledh MARRAKCHI	2008-2009-2010	Conseiller	Tunisie Télécom
Mr Nizar BOUGUILA	2008-2009-2010	Directeur Central	Tunisie Télécom
Mr Slim ZARROUK	2008-2009-2010	Administrateur	Lacéramic
Mr Younès FERCHIOU	2008-2009-2010	Président Directeur Général	Lacéramic

### RENOUVELEMENT DU MANDAT DES MEMBRES DU CONSEIL D' ADMINISTRATION

Nom & Prénom	Société	Fonction exercée	Nombre de titres	%
Mr Ali GHODBANI	Tunisie Télécom	Président Directeur Général		
Mr Nizar BOUGUILA	Tunisie Télécom	Directeur Central		
Mr Marco REGNIER	Tunisie Télécom	Directeur Central	811 440	35,00 %
Mme Emna MNIF	Tunisie Télécom	Conseiller		
Mr		Administrateur		

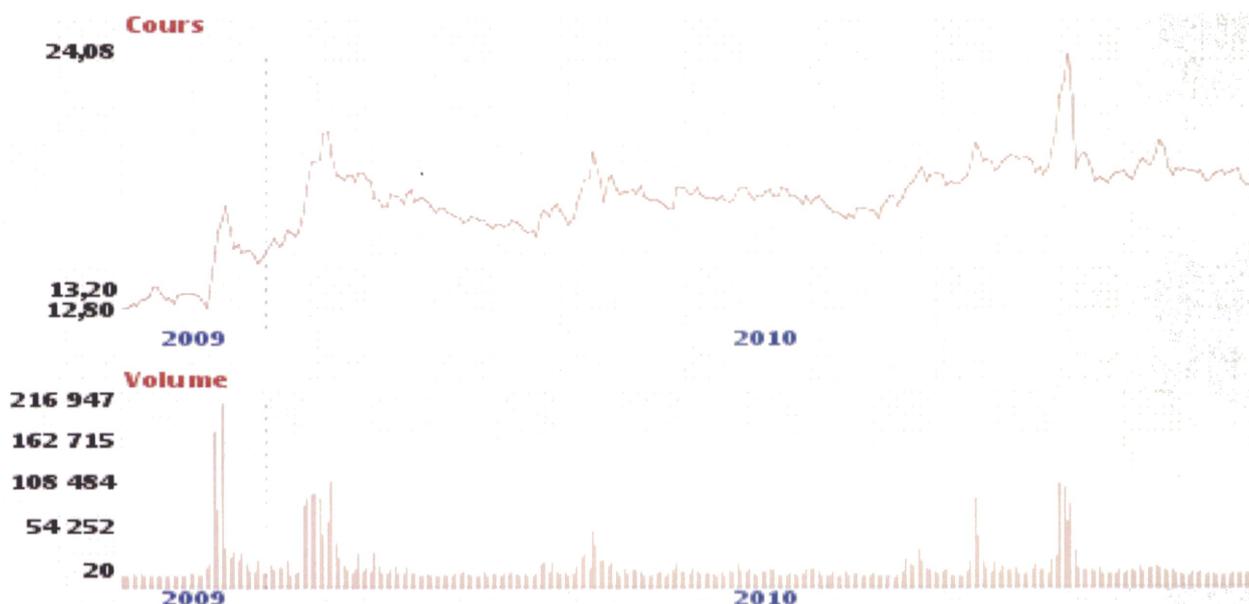
### REGLES APPLICABLES A LA NOMINATION ET AU REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D' ADMINISTRATION

- Les Membres du Conseil d' Administration sont nommés par l'Assemblée Générale Constitutive ou par l'Assemblée Générale Ordinaire, la durée des fonctions des administrateurs est de trois ans
- La désignation des Membres du Conseil d' Administration prend effet à partir de l'acceptation de leurs fonctions et éventuellement à partir de la date de leur présence aux premières réunions du Conseil
- Les administrateurs désignés par l'élection sont rééligibles
- L'Assemblée Générale Ordinaire peut à tout moment révoquer les Membres du Conseil d' Administration
- L'Assemblée Générale Ordinaire peut nommer un salarié de la société comme Membre du Conseil d' Administration à condition que son contrat de travail soit antérieur de cinq années à sa nomination et correspond à un emploi effectif
- Le Conseil d' Administration peut, entre deux Assemblées Générales procéder à des nominations à titre provisoire en cas de vacance d'un poste suite à un décès, une incapacité physique, une démission ou à la survenance d'une incapacité physique Cette nomination est soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Au cas où l'approbation n'aura pas lieu, les délibérations prises et les actes entrepris par le Conseil n'en seront moins valables

- Lorsque le nombre des Membres du Conseil d'Administration devient inférieur au minimum légal, les autres membres doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue du comblement de l'insuffisance du nombre des membres.  
(Extraits des articles 19 et 20 du statut de la SOTETEL)

## SOTETEL EN BOURSE

Designation	2010	2009	Δ
Cours Ouverture	15,21	9,51	60%
Cours Fermeture	18,49	15,4	20%
Cours + Haut	24,08	17,56	37%
Cours + Bas	15,6	8	95%
Titres Traités	3 081 377	2 643 650	17%
Capitaux Traités K D	59599	37417	59%
Capitalisation K D	42867	35703	20%



## AFFECTATION DES RESULTATS ET EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Sur les bénéfices nets, il est prélevé dans l'ordre suivant :

- 1- Les reports déficitaires
- 2- 5% au moins pour constituer les réserves légales obligatoires et ce jusqu'à hauteur de 10% du capital social ;
- 3- Les sommes que le Conseil d'Administration jugera utiles à la constitution d'un fonds de prévoyance destiné à faire face aux dépenses de construction et installations nouvelles ;
- 4- La somme nécessaire pour servir aux actions un premier dividende de 6% sur le capital libéré non amorti, sans que si les bénéfices d'une année ne permettent pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années suivantes ;
- 5- La somme que le Conseil juge utile pour servir le fonds d'intéressement du personnel de la SOTETEL ;

Toutefois, l'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, a le droit de décider le prélèvement, sur la proportion revenant aux actionnaires dans le solde des bénéfices des sommes qu'elle juge convenables de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour des amortissements supplémentaires de l'actif, soit pour être portées à des fonds de réserves extraordinaires

Ce fonds peut être notamment affecté suivant ce qui est décidé par l'Assemblée Générale Ordinaire, soit au rachat et à l'annulation d'actions de la société, soit encore à l'amortissement de ces actions qui ne peut se faire que par le remboursement à chaque actionnaire d'une fraction égale. Les actions amorties sont remplacées par les actions de jouissance qui, sauf le droit au premier dividende de 6% et au remboursement du capital, confèrent au propriétaire tous les droits attachés aux actions non amorties

Le paiement des dividendes se fait aux périodes fixées par le Conseil d'Administration  
(Extraits de l'article 43 du statut de la SOTETEL)

## EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES : 2005-2006-2007-2008-2009-2010

(Exprimé n DT)

Designations	CAPITAL SOCIAL	RESERVES LEGALES	Réserves fonds social	Prime d'émission	Réserves fonds Régul	Avoirs des actionnaires	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total des capitaux
Solde au 31/12/2005 (après affectation)	23 184 000	1 793 951	1 427 553	12 011 123	500 000	-286 339	6 159	0	38636447
Variation des réserves pour fonds social	-	-	-123 814	-	-	-	-	-	
Variation avoir des actionnaires	-	-	-	-	-	40 136	-	-	
Variation des résultats reportés	-	-	-	-	-	-	-206 174	-	
Résultat de l'exercice 2006	-	-	-	-	-	-	-	-2 608 660	
Solde au 31/12/2006 (avant affectation)	23 184 000	1 793 951	1 303 739	12 011 123	500 000	-246 203	-200 015	-2 608 660	35737935
Variation des résultats reportés	-	-	-	-	-	-	-2 608 660	2 608 660	
Solde au 31/12/2006 (après affectation)	23 184 000	1 793 951	1 303 739	12 011 123	500 000	-246 203	-2 808 675	0	35737935
Variation des réserves pour fonds social	-	-	-120 797	-	-	-	-	-	
Résultat de l'exercice 2007	-	-	-	-	-	-	-	-5 414 682	
Solde au 31/12/2007 (avant affectation)	23 184 000	1 793 951	1 182 942	12 011 123	500 000	-246 203	-2 808 675	-5 414 682	30202456
Variation des résultats reportés	-	-	-	-	-	-	-5 414 682	5 414 682	
Solde au 31/12/2007 (après affectation)	23 184 000	1 793 951	1 182 942	12 011 123	500 000	-246 203	-8 223 358	0	30202456
Variation des réserves pour fonds social			-96 275						
Variation avoir des actionnaires						165 322			
Résultat de l'exercice 2008								-3466833	
Solde au 31/12/2008 (avant affectation)	23 184 000	1 793 951	1 086 667	12 011 123	500 000	-80 881	-8 223 358	-3466833	26 804 669
Variation des résultats reportés							-3466833	3466833	
Solde au 31/12/2008 (après affectation)	23 184 000	1 793 951	1 086 667	12 011 123	500 000	-80 881	-11 690 189	0	26 804 669
Variation des réserves pour fonds social			-60 988						
Variation avoir des actionnaires									
Résultat de l'exercice 2009								733740	
Solde au 31/12/2009 (avant affectation)	23 184 000	1 793 951	1 025 679	12 011 123	500 000	-80 881	-11 690 189	733740	27477423
Variation des résultats reportés							733740	-733740	
Solde au 31/12/2009 (après affectation)	23 184 000	1 793 951	1 025 679	12 011 123	500 000	-80 881	-10 956 449	0	27477423
Variation des réserves pour fonds social			-92 466						
Variation avoir des actionnaires									
Résultat de l'exercice 2010								1548374	
Solde au 31/12/2010 (avant affectation)	23 184 000	1 793 951	933 213	12 011 123	500 000	-80 881	-10 956 449	1 548 374	28 933 331

## EVALUATION DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Courant l'année 2010 les travaux d'audit interne ont portés sur :

1. Le suivi de l'application des recommandations de la direction générale en matière de conformité aux règles de contrôle interne.
2. Évaluation et diagnostic des processus d'achats, de recouvrement et de gestion du stock.
3. Le suivi de l'avancement des initiatives de transformation prévues par le Business Plan.

Recommandations émises :

1. L'activation de la mise en place des initiatives prévues conformément au calendrier préétabli.
2. Répertoire les créances clients selon leurs facteurs de blocage et consolider les efforts de recouvrement.
3. Une meilleure planification des projets en vue de rationaliser les coûts.
4. Mettre en place une comptabilité analytique par projet en vue d'évaluer leur rentabilité et performance.

## LES RESSOURCES HUMAINES

### A-EFFECTIF

L'effectif au 31/12/2010 est de 539 dont 411 permanents.

ETAT STATUTAIRE	NOMBRE
PERMANENT	411
DETACHE IN	51
CONTRACTUEL	69
SIVP	8
TOTAL	539

### B- INDICATEURS

Designation	2009	2010	2010 Vs 2009
Revenus	31484	39619	26%
Masse salariale	9738	9853	1%
Effectif debut	1041	589	-43%
Effectif fin	589	539	-8%
Effectif moyen	702	564	-20%
Taux d'encadrement	26%	27%	4%
Revenu annuel moyen par agent	13,87	17,47	4%
Ratio CA/Effectif	44,85	70,25	57%
Ratio Masse salariale/ revenu en %	31%	25%	-6 points

## **C-FORMATION ET RENFORCEMENT DES COMPETENCES**

Courant 2010, la SOTETEL a continué le renforcement des compétences de ses ressources humaines dans les nouvelles technologies et dans le management, à savoir

- Technologies fibre optique, FTTH/FTTB
- Réseaux IP
- Communication Unifiée et VoIP
- Réseaux Wireless de 3ème Générations
- Management de projets
- Développement commercial
- CRM et relation clients

Dans le domaine de la certification, la SOTETEL a continué la démarche de certification de ses compétences qui a abouti à obtenir 05 certificats professionnels dans le domaine de la voie sur IP (CCVP)

**ETATS FINANCIERS  
ARRETES AU 31 DECEMBRE  
2010**

## BILAN

arrêté au 31 decembre 2010 ( exprimé en dinars )

	NOTES	31/12/2010	31/12/2009
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>		<b>10 805 834</b>	<b>10 158 475</b>
Immobilisations incorporelles		940 385	881 373
Moins : amortissements		-486 324	-301 872
Moins : provisions		-90 000	-90 000
		<b>364 061</b>	<b>489 501</b>
Immobilisations corporelles	A-1	27 467 207	26 506 005
Moins : amortissements		-17 725 263	-17 496 781
		<b>9 741 944</b>	<b>9 009 224</b>
Immobilisations financières	A-2	1 261 470	1 221 391
Moins : provisions		-561 641	-561 641
		<b>699 829</b>	<b>659 750</b>
Autres actifs non courants	A-3	52 814	78 166
Moins : provisions		-8 524	-8 524
		<b>44 290</b>	<b>69 642</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>10 850 124</b>	<b>10 228 117</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks		5 245 823	5 035 216
Moins : provisions		-2 243 621	-2 396 707
	A-4	<b>3 002 202</b>	<b>2 638 509</b>
Fournisseurs débiteurs		679 320	1 485 036
Moins : provisions		-345 326	-345 326
	A-5	<b>333 994</b>	<b>1 139 710</b>
Clients & comptes rattachés		32 583 939	35 065 296
Moins : provisions		-4 374 294	-4 182 923
	A-6	<b>28 209 645</b>	<b>30 882 373</b>
Autres actifs courants		7 424 755	5 573 998
Moins : provisions		-464 760	-511 583
	A-7	<b>6 959 995</b>	<b>5 062 415</b>
Placements et autres actifs financiers		176 477	1 300 764
Moins : provisions		-142 321	-142 321
	A-8	<b>34 156</b>	<b>1 158 443</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	A-9	<b>2 942 986</b>	<b>1 276 863</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>41 482 978</b>	<b>42 158 313</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>52 333 102</b>	<b>52 386 430</b>

**BILAN**  
**arrêté au 31 decembre 2010 ( exprimé en dinars )**

	NOTES	31/12/2010	31/12/2009
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>P-1</b>		
Capital social	P-1-1	23 184 000	23 184 000
Réserves légales		1 793 951	1 793 951
Réserves pour fonds social		933 213	1 025 000
Réserves pour fonds de régulation		500 000	500 000
Avoirs des actionnaires		-80 881	-80 881
Autres capitaux propres ( prime d'émission )		12 011 123	12 011 123
Résultats reportés	P-1-2	-10 956 449	-11 690 000
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT</b>		<b>27 384 956</b>	<b>26 743 000</b>
Résultat de l'exercice	<b>P-2</b>	<b>1 548 374</b>	<b>733 700</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>28 933 331</b>	<b>27 477 000</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>P-3</b>		
Provisions pour risques	P-3-1	655 085	607 400
Emprunt	P-3-2	1 598 333	3 196 000
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>2 253 418</b>	<b>3 804 000</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>P-4</b>	12 846 035	11 518 000
Clients créditeurs	<b>P-5</b>	1 028 733	2 352 000
Autres passifs courants	<b>P-6</b>	7 245 172	7 004 000
Concours Bancaires		26 413	229 600
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>21 146 353</b>	<b>21 104 000</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>23 399 772</b>	<b>24 908 000</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>52 333 102</b>	<b>52 386 000</b>

Engagements hors bilan : 3 596 309 DT (note P-8)

## ETAT DE RESULTAT

Du 1er janvier jusqu'au 31 decembre 2010 ( exprimé en dinars )

	NOTES	31/12/2010	31/12/2009
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>R-1</b>		
Ventes, travaux & services		39 618 532	31 483 360
Autres produits d'exploitation		84 747	1 187 742
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>39 703 279</b>	<b>32 671 102</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>R-2</b>		
Achats consommés	R-2-1	23 994 317	19 001 092
Services extérieurs	R-2-2	2 322 967	2 466 425
Charges de personnel	R-2-3	9 853 002	10 185 648
Autres charges	R-2-4	901 788	910 074
Dotations aux amortissements et aux provisions	R-2-5	1 142 056	1 216 980
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>38 214 130</b>	<b>33 780 219</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>R-3</b>	<b>1 489 149</b>	<b>- 1 109 117</b>
Charges financières	R-3-1	424 122	325 206
Produits des placements	R-3-2	317 200	302 306
Autres gains ordinaires	R-3-3	211 872	1 902 690
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>1 594 099</b>	<b>770 673</b>
Impôt sur les sociétés	<b>R-4</b>	45 725	36 933
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>1 548 374</b>	<b>733 740</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>1 548 374</b>	<b>733 740</b>

## ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Du 1er janvier jusqu'au 31/12/2010 ( exprimé en dinars )

DESIGNATIONS	31/12/2010	31/12/2009
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>		
<b>Encaissements</b>	<b>44 417 214</b>	<b>35 190 517</b>
Clients	43 373 611	33 259 591
Placements courants	1 014 889	1 874 186
Remboursements prêts par le personnel	28 714	56 740
<b>Décaissements</b>	<b>39 092 575</b>	<b>40 720 826</b>
Fournisseurs	26 928 474	21 915 655
Personnel	8 271 600	13 617 953
Etats et collectivités publiques	1 620 944	1 658 224
Placements courants	0	1 023 100
Autres décaissements	2 271 558	2 505 894
<b>Flux de trésorerie affectés à l'exploitation</b>	<b>5 324 639</b>	<b>-5 530 309</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIV. D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Encaissements</b>	<b>153 358</b>	<b>551 120</b>
Cessions d'Immobilisations	153 358	551 120
<b>Décaissements</b>	<b>1 674 870</b>	<b>790 795</b>
Acquisition immobilisations incorporelles	59 012	150 123
Acquisition immobilisations corporelles	1 615 858	640 672
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>-1 521 512</b>	<b>-239 675</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIV. DE FINANCEMENT</b>		
<b>Encaissements</b>	<b>126 716</b>	<b>4 906 111</b>
Dividendes	0	1 000
Produits financiers / Placements courants	56 134	5 561
Produits financiers / CC. Bancaires	6 940	53 835
Régies d'avances et d'acréditifs	63 642	50 715
Emprunts	0	4 795 000
<b>Décaissements</b>	<b>2 060 465</b>	<b>298 806</b>
Jetons de présence	36 250	19 583
Régies d'avances et d'acréditifs	63 795	76 245
Charges Financières	73 341	142 903
Remboursement Emprunts	1 853 068	0
Subventions accordées par le Fonds Social	34 011	60 075
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>-1 933 750</b>	<b>4 607 305</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>1 869 377</b>	<b>-1 162 679</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>1 047 197</b>	<b>2 209 876</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>2 916 574</b>	<b>1 047 197</b>

## SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

arrêté au 31/12/2010 ( exprimé en dinars )

PRODUITS	31/12/2010	31/12/2009	CHARGES	31/12/2010	31/12/2009	SOLDES	31/12/2010	31/12/2009
Ventes travaux & services	39 618 532	31 483 360	Coût d'achat des marchandises vendues	23 994 317	19 001 092	Marge commerciale	15 624 215	12 482 268
Marge commerciale	15 624 215	12 482 268	Autres charges externes	2 322 967	2 466 425			
Valeur ajoutée brute	13 301 248	10 015 843	Impôts et taxes	517 602	445 746	Valeur ajoutée brute	13 301 248	10 015 843
Excédent brut d'exploitation	2 930 644	-615 551	Charges de personnel	9 853 002	10 185 648			
Autres produits ordinaires	84 747	1 187 742	<b>Total</b>	<b>10 370 604</b>	<b>10 631 394</b>	Excédent brut d'exploitation	2 930 644	-615 551
Produits financiers	317 200	302 306	Autres charges ordinaires	384 186	464 328			
Gains ordinaires	211 872	1 902 690	Charges financières	424 122	325 206	Résultat des activités ordinaires	1 548 374	733 740
<b>Total</b>	<b>3 544 463</b>	<b>2 777 187</b>	Dotations aux amortiss. et aux provisions	1 142 056	1 216 980			
			Impôt sur les sociétés	45 725	36 933			
			<b>Total</b>	<b>1 996 089</b>	<b>2 043 447</b>			
Résultat des activités ordinaires (Après Impôt)	1 548 374	733 740						

TABLEAU D'AMORTISSEMENT AU 31/12/2010

DESIGNATION	TERRAINS	CONSTRUCTIONS	MAT.DE CHANT. et OUTILLAGES	MAT.DE TRANSPORT	M.M.B.	MAT. INFORMAT.	A.A.L	FONDS DE COMMERCE	LOGICIELS	LOGICIELS ORACLE	LOGICIELS EN COURS	MAT.INF. EN COURS	CONST. EN COURS	TOTAL
V. BRUTE DES IMMOR. AU 01/01/2010	1 723 357	7 450 549	9 886 854	5 076 313	825 528	1 147 883	376 150	90 000	249 442	451 931	90 000	17 729	1 642	27 387 379
IMMOBILISATIONS ACQUISES EN 2010		78 323	1 090 084	249 032	23 860	136 445	154		59 012			37 960		1 674 870
CESSIONS ANT.A.2010			-20 900	-633 756										-654 656
RECLASSEMENT MAT INFORMATIQUE EN COURS						1 499						-1 499		0
RECLASSEMENT LOGICIEL EN COURS									90 000	-90 000				0
V. BRUTE DES IMMOBILISATIONS AU 31/12/2010	1 723 357	7 528 872	10 956 038	4 691 589	849 388	1 285 827	376 304	90 000	308 454	541 931	0	54 190	1 642	28 407 592
AMORTISSEMENTS AU 01/01/2010		1 718 404	9 283 031	4 575 358	707 718	905 303	306 967	90 000	232 933	68 939	0			17 888 653
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS 2010		162 452	387 965	191 763	30 548	85 329	25 139		15 623	168 829				1 067 590
CESSIONS DES IMMOBILISATIONS EN 2010			-20 900	-633 756										-654 656
AMORTISSEMENTS AU 31/12/2010		1 880 856	9 650 036	4 133 365	738 266	990 632	332 106	90 000	248 556	237 768	0	0		18 301 587
VALEURS NETTES AU 31/12/2010	1 723 357	5 648 016	1 306 002	558 224	111 122	295 195	44 198	0	59 898	304 163	0	54 190	1 642	10 106 005

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31 DECEMBRE 2010

## **1. PRESENTATION & REGIME FISCAL DE LA SOCIETE**

### **1.1 Présentation de la société**

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications (SO T E TEL) est une société anonyme créée en 1981, au capital social de 23 184 000 Dinars divisé en 2 318 400 actions de 10 Dinars chacune

La SO T E TEL a été introduite par OPV au premier marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis le 27/05/1998, elle demeure aujourd'hui l'unique représentant du secteur des télécommunications à la Bourse de Tunis

L'objet social de la SO T E TEL consiste à

- La réalisation des prestations d'installation et de maintenance de toutes les composantes des réseaux filaires et radio-électriques des télécommunications, aux organismes publics et aux privés
- La vente, l'installation et l'entretien des réseaux privés de péritéléphonie et de téléinformatique
- La construction, la fabrication et le montage d'appareillages des télécommunications
- La réalisation des travaux de génie civil se rattachant à l'infrastructure des télécommunications

### **1.2 Régime fiscal de la société**

La SO T E TEL est assujettie à la TVA, et elle est soumise à l'impôt sur les sociétés aux taux du droit commun de 30%

## **2. PRINCIPES & METHODES COMPTABLES**

### **2.1 Note sur le respect des normes comptables Tunisiennes**

Les états financiers relatifs à la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2010, exprimés en dinars Tunisiens, ont été arrêtés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes du système comptable des entreprises (loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996)

### **2.2 Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués**

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation et de la comptabilité d'engagement ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment

- Convention du coût historique,
- Convention de la périodicité,
- Convention de rattachement des charges aux produits,
- Convention de prudence,
- Convention des permanences des méthodes

Les états financiers couvrent la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2010

### 2.2.1 Les immobilisations

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition en hors TVA à l'exception du matériel de transport non utilitaire. Ces immobilisations sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire, la base amortissable est constituée par la valeur d'entrée. Les taux d'amortissements appliqués par la SO T E TEL sont les suivants

<input type="checkbox"/> Constructions	2 %
<input type="checkbox"/> Matériels & engins	20 %
<input type="checkbox"/> Matériels de transport	20 %
<input type="checkbox"/> M M B	10 %
<input type="checkbox"/> Logiciel informatique	33 %
<input type="checkbox"/> Matériels informatiques	15 %

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées, en respectant la règle du prorata temporis

### 2.2.2 Les placements à court terme

Les placements à court terme sont enregistrés au cours de clôture. La perte de change par rapport au prix d'acquisition est portée au résultat de l'exercice

### 2.2.3 Comptabilisation des stocks

Le coût historique des stocks correspond au coût d'acquisition composé du prix d'achat, des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables, ainsi que les frais de transport, d'assurance et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés

Les éléments de stocks de la SO T E TEL sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Ainsi, les sorties sont valorisées au CMP, modifié à l'occasion de chaque nouvelle entrée

### 2.2.4 Comptabilisation des revenus

Les revenus sont mesurés à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre des prestations de services et ventes réalisées par la SO T E TEL. Les revenus sont déterminés nets des réductions commerciales, des taxes sur le chiffre d'affaires et en général de toute somme encaissée pour le compte de tiers

## LES FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2010

Les principaux événements marquant l'année 2010 sont les suivants

- Réalisation d'un bénéfice net d'impôt de 1 548 mDT (soit 4 % CA) contre 734 mDT en 2009 (soit 2% CA) ,
- Un accroissement du chiffre d'affaires de 26% Versus 2009, passant de 31 483 mDT à 39 618 mDT ,
- En dépit de l'accroissement du niveau d'activité de 26%, les charges d'exploitation ont été maintenues à un niveau raisonnable avec une augmentation de 13% Versus 2009 ,
- Un résultat d'exploitation bénéficiaire de 1 489 mDT (soit 4% du CA), **contre un résultat d'exploitation déficitaire** de 1 109 mDT réalisé durant la même période 2009 (soit -4% du CA) ,
- Une amélioration significative de l'EBITDA passant à 3 149 mDT (soit 8 % CA) contre 554 mDT (soit 2% CA) en 2009

## NOTES ANNEXES AU BILAN

### A-1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles nettes totalisent à la date d'arrêtée des comptes au 31/12/2010 la somme de **9.741.944 DT** contre **9.009.224 DT** au 31/12/2009 La ventilation de ces immobilisations par catégorie se présente comme suit

DESIGNATION	Val. Brute	Amts.	Val. Nette 31/12/2010	Val. Nette 31/12/2009
- Terrains	1 723 356	-	1 723 356	1 723 356
- Constructions	7 528 872	1 880 856	5 648 016	5 732 145
- Mat & Outillages	10 956 038	9 650 037	1 306 001	603 823
- Mat de Transport	4 691 588	4 133 366	558 222	500 955
- Autres Immobilisations	2 567 353	2 061 004	506 349	448 944
<b>Total</b>	<b>27.467.207</b>	<b>17.725.263</b>	<b>9.741.944</b>	<b>9.009.225</b>

### A-2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes totalisent à la date d'arrêté des comptes la somme de **699.829 DT** contre **659.750 DT** au 31/12/2009

Désignations	au 31 DEC 2010			V. Nette au 31/12/2009
	Val. Brute	Dépréc.	V. Nette	
Actions libérées	1 261 470	561 641	699 829	659 750
<b>Total</b>	<b>1.261 470</b>	<b>561 641</b>	<b>699 829</b>	<b>659 750</b>

La répartition du portefeuille titre de la SO T E TEL se présente comme suit

DESIGNATIONS	Participation	%	Dépréciations	V nettes au 31/12/10	V nettes au 31/12/09
CERA	1 000	6 25		1 000	1 000
A T I	89 900	9		89 900	89 900
IT COM	297 070	99	297 070	0	0
SODET SUD	300 000	10	114 571	185 429	185 429
S R S	150 000	50	150 000	0	0
TUNISIE AUTOROUTES	253 421	0 3		253 421	253 421
ESPRIT	130 000	13		130 000	130 000
SOUSSE TECHNO-CITY	40 000			40 000	
TOPNET	79			79	
<b>Total</b>	<b>1.261.470</b>		<b>561.641</b>	<b>699.829</b>	<b>659.750</b>

### A.3 Autres actifs non courants

Les postes autres actifs non courants se composent des prêts accordés au personnel de la SOTETEL et des dépôts et consignations Ils totalisent la somme de **44.290 DT** au 31/12/2010 contre **69.642 DT** au 31/12/2009 Le détail de ce poste se présente comme suit

DESIGNATIONS	31/12/2010	31/12/2009
- Prêts au personnel (fonds social)	18 265	38 927
- Dépôts et cautionnements	34 549	39 239
- Moins provisions	8 524	8 524
<b>Totaux</b>	<b>44.290</b>	<b>69.642</b>

### A-4 Stocks

Les stocks de la SOTETEL se composent essentiellement de matériaux de chantier, de stock téléphonie et de pièces de rechange pour le matériel de transport Le solde net de ce compte accuse au 31/12/2010 un montant de **3.002.202 DT** contre un montant de **2.638.509 DT** au 31/12/2009 L'évolution du solde se présente comme suit

DESIGNATIONS	Au 31/12/2010			Au 31/12/2009		
	V. brute	Dépréciation	V. nette	V. brute	Dépréciation	V. nette
<b>TOTAL</b>	5 245 823	2 243 621	<b>3.002.202</b>	5 035 216	2 396 707	<b>2.638.509</b>

### A-5 Fournisseurs débiteurs

Le compte fournisseurs débiteurs se compose des acomptes contractuels consentis aux différents fournisseurs d'approvisionnement et de services Il totalise au 31/12/2010 la somme de **333.994 DT** contre un montant de **1.139.710 DT** au 31/12/2009

### A-6 Clients & comptes rattachés

Les comptes clients et comptes rattachés débiteurs se détaillent comme suit

DESIGNATION	31/12/2010	31/12/2009
- Client T T	11 463 285	9 914 319
- Clients ordinaires	9 156 419	10 795 374
- Clients effets à recevoir	385 172	647 601
<b>- Créances facturées</b>	<b>21.004.876</b>	<b>21.357.294</b>
- Client retenues de garantie T T	2 811 475	3 852 173
- Clients ordinaires retenues de garantie	4 156 228	5 489 116
- Client travaux réalisés et non facturés T T	1 266 674	2 207 353
- Clients travaux réalisés et non facturés	3 344 686	2 159 360
<b>- Créances à facturer</b>	<b>11.579.063</b>	<b>13.708.002</b>
<b>Totaux des créances avant provisions</b>	<b>32.583.939</b>	<b>35.065.296</b>
Provisions pour créances douteuses	4 374 294	4 182 923
<b>Totaux des créances après provisions</b>	<b>28.209.645</b>	<b>30.882.373</b>

#### A-7 Autres actifs courants

Les autres actifs courants totalisent au 31/12/2010 un solde de **6.959.995 DT** contre un solde de **5.062.415 DT** au 31/12/2009 se détaillant comme suit

DESIGNATIONS	31/12/2010	31/12/2009
- Personnel, avances et acomptes	348 639	183 890
- Organismes représentant le personnel	30 031	45 846
- T F P à récupérer	971 104	1 026 103
- Débiteurs divers	214 622	191 641
- Crédit d'impôts	4 306 064	3 560 130
- Etat taxes / chiffre d'affaires	1 462 831	487 557
- Charges constatées d'avance	91 464	78 831
- Moins provisions	-464 760	-511 583
<b>Totaux</b>	<b>6.959.995</b>	<b>5.062.415</b>

#### A-8 Placements et autres actifs financiers

Le solde du compte placements et autres actifs financiers accuse au 31/12/2010 un solde débiteur de **34.156 DT** contre un solde de **1.158.443 DT** au 31/12/2009 L'évolution de ces soldes par nature se présente comme suit

DESIGNATIONS	31/12/2010	31/12/2009
- Prêts au personnel à moins d'un an	29 917	40 290
- Echéances échues et non payées	131 108	131 108
- Placements (Actions SICAV)	-	1 113 760
- Régie d'avances et d'accréditifs	15 452	15 606
- Moins provisions	142 321	142 321
<b>Totaux</b>	<b>34.156</b>	<b>1.158.443</b>

#### A-9 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités accusent au 31/12/2010 un solde débiteur de **2.942.986DT** contre un solde de **1.276.863 DT** au 31/12/2009 se détaillant comme suit

DESIGNATIONS	31/12/2010	31/12/2009
- Banques	2 523 077	1 007 312
- C C P	364 057	235 545
- Caisses	55 852	34 006
<b>Totaux</b>	<b>2.942.986</b>	<b>1.276.863</b>

## P-1 Capitaux propres

Les capitaux propres avant affectation du résultat présentent un solde de **27.384.957 DT** au 31/12/2010 contre **26.743.683 DT** au 31/12/2009

DESIGNATIONS	31/12/2010	31/12/2009
- Capital social	23 184 000	23 184 000
- Réserves légales	1 793 951	1 793 951
- Réserves pour fonds social	933 213	1 025 679
- Réserves pour fonds de régulation (actions Sotetel)	500 000	500 000
- Avoir des actionnaires	-80 881	-80 881
- Autres capitaux propres (prime d'émission)	12 011 123	12 011 123
- Résultats reportés	-10 956 449	-11 690 189
<b>Totaux</b>	<b>27.384.957</b>	<b>26.743.683</b>

### P-1-1 Capital social

Le capital de la SOTETEL est réparti entre les actionnaires comme suit

<input type="checkbox"/> Capital social (en DT)	23 184 000
<input type="checkbox"/> Nombre d'actions	2 318 400
<input type="checkbox"/> Valeur nominale de l'action (en DT)	10
<input type="checkbox"/> Nombre d'actionnaires	1 899
<b>Actionnaires</b>	
<input type="checkbox"/> Tunisie Télécom	35,00%
<input type="checkbox"/> Sté Laceramic	1,81%
<input type="checkbox"/> Al Athcer Com	7,47%
<input type="checkbox"/> SPDIT SICAF	2,26%
<input type="checkbox"/> Divers porteurs (capital flottant)	53,46%

### P-1-2 Résultats reportés

Le solde de ce compte au 31/12/2010 est de **-10.956.449 DT** contre **-11.690.189 DT** au 31/12/2009 Cette variation correspond au résultat bénéficiaire de l'exercice 2009

## P-2 Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice 2010 net d'impôts est de **1.548.374 DT** contre **733.740 DT** au 31/12/2009, soit une variation positive de **814.634 DT**

### P-3-1 Provisions pour risques

Le solde de ce compte totalise au 31/12/2010 la somme de **655.085 DT** contre **607.496 DT** au 31/12/2009

### P-3-2 Emprunts

Le solde de cette rubrique présente au 31/12/2010 le montant de **1.598.333 DT** correspondant à l'échéance à plus d'un an de l'emprunt qui a été accordé à la S O T E T E L dans le cadre de la convention conclue avec le ministère des finances en date du 15 avril 2009 relative à l'exécution de la

décision du comité d'assainissement et des P V des réunions du comité central de contrôle des licenciements datés du 03 et 13 mars 2009

Cet emprunt a été contracté pour le montant total de **4.795.000 DT**, moyennant un taux d'intérêt de **3.75%** l'an, remboursable semestriellement sur une période de trois ans allant du 31/03/2010 au 30/09/2012

#### P-4 Compte fournisseurs

Le compte Fournisseurs et comptes rattachés totalise au 31/12/2010 un solde de **12.846.035 DT** contre **11.518.606 DT** au 31/12/2009 Le détail de ce compte s'analyse comme suit

DESIGNATIONS	31/12/2010	31/12/2009
- Fournisseurs ordinaires locaux et étrangers	6 535 157	4 241 452
- Fournisseurs "effets à payer"	2 455 181	2 384 550
- Fournisseurs "factures à établir"	3 855 697	4 892 604
<b>Totaux</b>	<b>12.846.035</b>	<b>11.518.606</b>

#### P-5 Clients Créditeurs

Les clients créditeurs totalisent au 31/12/2010 un solde **1.028.733 DT** contre **2.352.066 DT** au 31/12/2009 Ces soldes se détaillent comme suit

DESIGNATIONS	31/12/2010	31/12/2009
- Tunisie Télécom (avances sur commandes)	359 573	1 067 608
- Autres clients (avances sur commandes)	669 160	1 284 458
<b>Totaux</b>	<b>1.028.733</b>	<b>2.352.066</b>

#### P-6 Autres passifs courants

Ce compte présente un solde créditeur de **7.245.172 DT** au 31/12/2010 contre **7.004.507 DT** au 31/12/2009, soit une variation de **240.665 DT** Le détail de ce compte s'analyse comme suit

DESIGNATIONS	31/12/2010	31/12/2009
- Personnel et comptes rattachés (1)	2 044 849	1 794 674
- Etat et collectivités publiques (2)	20 045	101 633
- Crédoiteurs divers (3)	3 467 320	3 275 044
- Autres	84 656	99 963
- Emprunts à moins d'un an (principal + intérêts)	1 628 302	1 733 193
<b>Totaux</b>	<b>7.245.172</b>	<b>7.004.507</b>

(1)- Représente les provisions pour congés payés, les salaires et les primes à payer au personnel

(2)- Représente l'impôt sur les revenus

(3)- Représente les cotisations sociales dues les charges à payer, les pénalités sur marchés et les autres crédoiteurs divers

## **P-7-Parties Liées**

### **P-7-1 Identifications des parties liées**

Les parties liées de la SOTETEL sont les suivantes

- La société Tunisie Télécom

Il s'agit de la société mère de la SOTETEL dont elle détient 35% du capital Tunisie Télécom est également le principal client de la SOTETEL

- La société SRS

Cette société détenue à 50% par la SOTETEL est en liquidation

- La Société IT COM

Cette société détenue à 99% par la SOTETEL est en liquidation

- Les dirigeants de la SOTETEL

Il s'agit du Président du Conseil, des Administrateurs et du Directeur Général

### **P-7-2 Transactions effectuées avec les parties liées autres que les dirigeants de la société :**

#### **- Transactions et soldes avec Tunisie Télécom:**

Les prestations réalisées courant 2010 pour le compte du client Tunisie Télécom ont totalisé le montant de **29.265.469 DT HTVA**.

Les créances sur Tunisie Télécom comptabilisées par la SOTETEL au 31 décembre 2010 s'élèvent à **14.274.760 DT** dont **11.463.285 DT** de créances facturées et **2.811.475 DT** de retenues de garantie

#### **- Transactions et soldes avec IT. COM :**

Conformément au procès verbal du conseil d'administration du 17 janvier 2002, un prêt de **150.000 DT** a été octroyé à la société ITCOM Le montant demeurant impayé au 31/12/2010 en principal s'élève à **131.107 DT**

### **P-7-3 Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants**

Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définies comme suit

- La rémunération du président du conseil fixée par décision du conseil d'administration du 16 juillet 2008
- Les jetons de présence attribués aux membres du conseil d'administration qui sont soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire de la société
- La rémunération du directeur général composée d'un salaire annuel fixe décidé par le conseil d'administration du 22 décembre 2009

Les obligations et engagements vis-à-vis du président du conseil, du directeur général, et des membres du conseil d'administration, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2010, se présentent comme suit (en DT)

DESIGNATION	Charge de l'exercice	Passif
Rémunération du Président du Conseil	56 472	-
Jetons de présence	37 500	37 500
Rémunération du Directeur Général	113 446	
Avantages en nature	11 784	
<b>Total rémunération du Directeur Général</b>	<b>125 230</b>	
<b>Total des obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants</b>	<b>219 202</b>	<b>37 500</b>

### P.8 Engagements hors bilan

Le montant des engagements hors bilan arrêté au 31/12/2010 est de **3.596.309 DT** contre **2.998.351 DT** au 31/12/2009, le détail de ces engagements se présente comme suit

DESIGNATIONS	31/12/2010	31/12/2009
- Cautions provisoires	117 229	112 125
- Cautions définitives	1 537 182	1 735 753
- Cautions d'avances	911 874	907 914
- Cautions de garanties	1 030 024	242 559
<b>Totaux</b>	<b>3.596.309</b>	<b>2.998.351</b>

## NOTES SUR ETAT DE RESULTAT

### R-1 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation ont atteint au 31/12/2010 un solde de **39.703.279 DT** contre **32.671.102 DT** au 31/12/2009 enregistrant ainsi une augmentation de **7.032.177 DT** soit **21.52%**

DESIGNATIONS	31/12/2010	31/12/2009
- Ventes, travaux et services locaux	39 646 347	29 980 038
- Ventes, travaux et services à l'export	166 947	925 858
- Ventes, travaux et services liés à des modifications Comptables	-194 762	577 464
- Révision exceptionnelle des prix		1 100 331
- Produits divers ordinaires	84 747	87 411
<b>Totaux</b>	<b>39.703.279</b>	<b>32.671.102</b>

Le chiffre d'affaires réalisé jusqu'au 31/12/2010 est de l'ordre de **39.618.532 DT** contre **31.483.360 DT** soit une augmentation de **8.135.172 DT** représentant **25.84%**

Le chiffre d'affaires par activité est réparti comme suit

Activités	31/12/2010	31/12/2009
- Backbone et FTTH	17 892 959	12 318 394
- Core	2 689 254	1 456 986
- Wireless	5 059 842	6 461 479
- RA Cuivre	5 775 979	6 798 723
- Solutions d'Entreprises	8 200 498	4 447 778
<b>Totaux</b>	<b>39.618.532</b>	<b>31.483.360</b>

### R-2 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont atteint un solde de **38.214.130 DT** au 31/12/2010 contre **33.780.219 DT** au 31/12/2009 soit une évolution de **13%** se détaillant comme suit

DESIGNATIONS	31/12/2010	31/12/2009
- Achats consommés	23 994 317	19 001 092
- Services extérieurs	867 752	960 239
- Autres services extérieurs	1 455 215	1 506 186
- Charges diverses ordinaires	384 186	464 328
- Charges de personnel	9 853 002	10 185 648
- Impôts et taxes	517 602	445 746
- Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises	1 142 056	1 216 980
<b>Totaux</b>	<b>38.214.130</b>	<b>33.780.219</b>

### R-2-1 Achats consommés & variation des stocks

Ce compte présente un solde de **23.994.317 DT** au 31/12/2010 contre **19.001.092 DT** au 31/12/2009 Le détail de ces postes s'analyse comme suit

DESIGNATIONS	31/12/2010	31/12/2009
- Achats consommés	16 823 884	12 096 121
- Achats carburants et lubrifiants	674 122	1 085 566
- Charges de sous-traitances	6 593 992	5 811 728
- Achats liés à une modification comptable	-97 681	7 677
<b>Totaux</b>	<b>23.994.317</b>	<b>19.001.092</b>

### R-2-2 Services extérieurs

Ce compte présente un solde de **2.322.967 DT** au 31/12/2010 contre **2.466.425 DT** au 31/12/2009 Le détail de ce compte se présente comme suit

DESIGNATIONS	31/12/2010	31/12/2009
- Loyers	107 300	205 696
- Primes d'assurances	176 188	175 945
- Communications et publicités	213 928	230 768
- Déplacement du personnel	222 645	288 174
- Formations du personnel	205 447	364 642
- Frais bancaires et assimilés	83	70
- Honoraires	197 013	239 044
- Location main d'œuvre	710 133	799 238
- Autres services	244 042	76 116
- Entretien et réparations	246 188	86 732
<b>Total</b>	<b>2.322.967</b>	<b>2.466.425</b>

### R-2-3 Charges de personnel

Les charges de personnel totalisent au 31/12/2010 un solde de **9.853.002 DT** contre un solde de **10.185.648 DT** au 31/12/2009 enregistrant ainsi une baisse de **332.646 DT** soit **3%** Ces charges se détaillent comme suit

DESIGNATIONS	31/12/2010	31/12/2009
- Salaires, compléments, indemnités & primes	8 489 557	8 325 072
- Charges sociales légales	1 363 445	1 412 534
<b>Charges de personnel hors indemnité de licenciement</b>	<b>9.853.002</b>	<b>9.737.606</b>
- Indemnité de licenciement		448 042
<b>Total</b>	<b>9.853.002</b>	<b>10.185.648</b>

#### R-2-4 Autres charges

Le solde de ce compte au 31/12/2010 s'élève à **901.788 DT** contre **910.074 DT** au 31/12/2009 enregistrant ainsi une diminution de **8.286 D** se détaillant comme suit

DESIGNATIONS	31/12/2010	31/12/2009
- Charges diverses ordinaires	384 186	464 328
- Impôt, taxes et versements assimilés	517 602	445 746
<b>Total</b>	<b>901.788</b>	<b>910.074</b>

#### R-2-5 Dotations aux amortissements et aux provisions

Le solde de ce compte s'élève au 31/12/2010 à **1.142.056 DT** contre **1.216.980 DT** au 31/12/2009 enregistrant ainsi une diminution de **74.924 DT** se détaillant comme suit

DESIGNATIONS	31/12/2010	31/12/2009
- Dotations aux amortissements	1 067 590	1 141 286
- Dotations aux provisions	1 248 530	910 983
- Reprise sur provisions	-1 174 064	-835 289
<b>Total</b>	<b>1.142.056</b>	<b>1.216.980</b>

#### R-3 Résultat net d'exploitation

Le résultat net d'exploitation a affiché un résultat excédentaire de **1.489.149 DT** au 31/12/2010 contre un déficit de **1.109.117 DT** au 31/12/2009 soit une variation positive de **2.598.266 DT**.

##### R-3-1 Charges financières

Le montant des charges financières arrêté au 31/12/2010 est de **424.122 DT** contre **325.206 DT** au 31/12/2009 soit une augmentation de **98.916 DT**.

##### R-3-2 Produits des placements

Le solde de ce compte au 31/12/2010 s'élève à **317.200 DT** contre un solde de **302.306 DT** au 31/12/2009

##### R-3-3 Autres gains ordinaires

Le solde de ce compte au 31/12/2010 s'élève à **211.872 DT** contre un solde de **1.902.690 DT** au 31/12/2009

#### R-4 Impôt sur les sociétés

Les impôts sur les bénéfices sont calculés sur la base du minimum d'impôt comme suit

DESIGNATIONS	31/12/2010	31/12/2009
- Résultat comptable avant impôt	1 594 099	-770 673
- Impôt sur les sociétés (min d'impôt) 0,1% du CA local brut	45 725	36 933
<b>Résultat (après impôt)</b>	<b>1.548.374</b>	<b>733.740</b>

## **F- NOTES RELATIVES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**

L'état de flux de trésorerie est élaboré selon le modèle de référence qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds. Ainsi, les flux de trésorerie de l'exercice sont classés en flux provenant (ou utilisés) des (ou dans) les activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

La variation de la trésorerie globale au 31/12/2010 est de **1.869.377 DT** et se détaille comme suit

<b>Désignations</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation	5 387 121	-5 530 309
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-1 521 512	-239 675
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	-1 933 750	4 607 305
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE</b>	<b>1.869.377</b>	<b>-1.162.679</b>

### **F-1 Flux de trésorerie affectés à l'exploitation**

Les activités d'exploitation font ressortir au 31/12/2010 un flux positif de **5.387.121 DT** dû essentiellement à l'effort de recouvrement réalisé courant 2010.

### **F-2 Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement**

Les activités d'investissement font ressortir au 31/12/2010 un flux négatif de **1.521.512 DT** provenant essentiellement des acquisitions d'immobilisations.

### **F-3 Flux de trésorerie affectés aux activités de financement**

Les activités de financement font ressortir au 31/12/2010 un flux négatif de **1.933.750 DT** dû essentiellement au remboursement d'un montant de **1.853.068 DT** relatif à deux échéances de l'emprunt qui a été contracté avec le ministère des finances (**4.795.000 DT**).

# RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Tunis, le 2 juin 2011

Messieurs les Actionnaires  
de la Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications  
"SO.T.E.TEL"  
Rue des Entrepreneurs – Z I Charguia II – BP 640  
1080 Tunis

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010

## ***Rapport sur les états financiers***

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL", joints au présent rapport et comprenant le bilan au 31 décembre 2010, ainsi que l'état de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de 28 933 331 dinars tunisiens y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 548 374 dinars tunisiens.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant

à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière de la Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL" au 31 décembre 2010, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### *Vérifications Spécifiques et Informations prévues par la loi*

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la SOTETEL eu égard à la réglementation en vigueur.

*Conseil Audit Formation membre de*

*ΠΩΧ*

*Abderrahmen FENDRI*

*Associé*

## RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Tunis, le 2 juin 2011

*Messieurs les Actionnaires*  
*de la Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications*  
*"S.O.T.E.TEL"*  
*Rue des Entrepreneurs – Z I Chargua II – BP 640*  
*1080 Tunis*

*Messieurs.*

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les opérations visées par les textes sus-indiqués

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### A- Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration ne nous a pas avisés de l'existence, au titre de l'exercice 2010, de conventions entrant dans le cadre de celles prévues par lesdits articles.

### B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'ancienne convention suivante continue de produire ses effets.

Conformément au procès verbal du conseil d'administration du 17 janvier 2002, un prêt de 150 000 DT a été octroyé à la société ITCOM. Le montant demeurant impayé au 31 décembre 2010 en principal s'élève à 131 107 DT.

### C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C 1- Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définies comme suit.

- La rémunération du président du conseil a été fixée par décision du conseil d'administration du 16 juillet 2008 au titre des mandats et missions qui lui sont confiés.

- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le conseil d'administration et soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle

- La rémunération du directeur général est composée d'un salaire annuel fixe qui a été décidé par le conseil d'administration du 22 décembre 2009. Il bénéficie, en outre, des avantages en nature liés à sa fonction (voiture de fonction et charges connexes, téléphone)

C 2- Les obligations et engagements vis-à-vis du président du conseil, du directeur général, et des membres du conseil d'administration, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2010, se présentent comme suit (en DT)

Désignation	Charges brutes	Passif
Rémunération brute du Président du Conseil	56 472	-
Jetons de présence	37 500	37 500
<i>Rémunération du Directeur Général :</i>		
Avantages à court terme	113 446	-
Avantages en nature	11 784	-
<b>Total rémunération du Directeur Général</b>	<b>125 230</b>	<b>-</b>
<b>Total des obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants</b>	<b>219 202</b>	<b>37 500</b>

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales

*Conseil Audit Formation membre de*

*ΠΩΧ*

*Abderrahmen FENDRI*

*Associé*

**ORDRE DU JOUR  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 17 JUIN 2011**

- 1- Election d'un représentant des actionnaires minoritaires;**
- 2- Ratification de la composition du Conseil d'Administration;**
- 3- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2010;**
- 4- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes afférant au même exercice;**
- 5- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2010;**
- 6- Apurement comptable des capitaux propres;**
- 7- Affectation du Résultat de l'exercice 2010;**
- 8- Quitus aux Administrateurs;**
- 9- Questions diverses.**

**ORDRE DU JOUR  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
DU 17 JUIN 2011**

**1- Modification de la valeur nominale de l'action;**

**2- Mise à jour des statuts;**

**PROJET DE RESOLUTIONS  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
(Exercice 2010)**

• **PREMIERE RESOLUTION:**

Suite aux élections relatives à la nomination d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration de la SOTETEL, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la nomination de..... en qualité d'Administrateur. Le candidat retenu au poste d'Administrateur doit remplir les conditions énoncées à l'article 193 du code des sociétés commerciales, à défaut, le choix portera sur le candidat suivant figurant au classement des élections et remplissant les conditions susmentionnées.

• **DEUXIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire :

- Ratifie la cooptation faite par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 01 Avril 2011 et nomme comme Administrateurs Mr Ali Ghodbani et Mme Emna Mnif en remplacement de Mr Raouf Chekir (qui a remplacé Mr Montasser Ouaili) et Mr Maledh Marrakchi et recommande au Conseil d'Administration de nommer un autre Administrateur.
- Décide le renouvellement du mandat des Administrateurs comme suit :

<b>Membre du Conseil d'Administration</b>	<b>Qualité</b>	<b>Durée du mandat</b>
Mr. Ali Ghodbani	Président du Conseil et représentant permanent Tunisie Télécom	2011-2012-2013
Mr. Marco Régnier	Administrateur	2011-2012-2013
Mr. Nizar Bouguila	Administrateur	2011-2012-2013
Mme. Emna Mnif	Administrateur	2011-2012-2013
Mr.	Administrateur	2011-2012-2013

• **TROISIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes pour l'année 2010 approuve ces rapports dans leur intégralité ainsi que les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2010 faisant ressortir des capitaux propres de 28.933.331 DT avant affectation du résultat s'élevant à 1.548.374 DT et un total du bilan de 52.333.102 DT.

• **QUATRIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'apurement du résultat reporté déficitaire qui s'élève au 31/12/2010 à 10.956.449 DT par compensation avec la prime d'émission figurant dans les capitaux propres pour un montant de 12.011.123 DT.

• **CINQUIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir le bénéfice de l'exercice 2010 comme suit:

Bénéfice de l'exercice 2010 : 1.548.374,250 DT

Réserves légales 5% : 77.418,713 DT

Bénéfices distribuables : 1.470.955,538 DT

Dividendes :  $2.318.400 \times 0.400 = 927.360,000$  DT dont la mise en paiement sera décidée par le Conseil d'Administration.

Résultat reporté : 543.595,538 DT

• SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserves pour leur gestion au titre de l'exercice 2010

• SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire

- Prend acte de la reconduction de la rémunération exceptionnelle allouée au Président du Conseil d'Administration au titre des mandats et missions qui lui sont confiés pour un montant global brut de 56 472 DT et l'approuve
- Décide d'allouer des jetons de présence d'un montant de 5 000 DT à chacun des Membres du Conseil d'Administration au titre de 2010
- Recommande de réviser la position du Conseil d'Administration quant à l'allocation d'un montant de 12 000 DT comme indemnité de départ au profit du Président du Conseil sortant

• HUITIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de la loi 94-117 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise la SOTETEL à poursuivre le programme de rachat de ses propres actions et ce pour une période ne pouvant dépasser trois années

• NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès verbal pour procéder aux formalités légales requises

**PROJET DE RESOLUTIONS  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
DU 17 JUIN 2011**

• PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide la réduction de la valeur nominale de l'action de 10 DT à 5 DT par attribution de deux nouvelles actions contre une ancienne action. La date de l'entrée en jouissance des actions nouvelles est fixée pour le 1er janvier 2011.

• DEUXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de mettre les statuts de la société en conformité avec les dispositions de la loi n°2009-16 du 16 mars 2009 modifiant et complétant le Code des Sociétés Commerciales et la loi n°2000-35 du 21 mars 2000 relative à la dématérialisation des titres. A cet effet, l'article 6, l'article 9, l'article 25, l'alinéa 3 de l'article 29, le dernier alinéa de l'article 30 et de l'article 42 ont été modifiés et un alinéa à l'article 40 ainsi que l'article 40 bis ont été ajoutés, et ce, conformément à l'annexe ci-joint.

• TROISIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès verbal pour procéder aux formalités légales requises.

**SO.T.E.TEL**  
**ANNEXE AU PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE**  
**EXTRAORDINAIRE DU 17 JUIN 2011**

**1. Conformément aux dispositions de la loi 2000-35 du 21/03/2000 relative à la dématérialisation des titres, nous vous proposons de modifier l'article 6 des statuts comme suit :**

**Article 6 : capital :**

Le capital social est fixé à 23.184.000 Dinars divisé en 4.636.800 actions nominatives de cinq Dinars chacune.

**2. Afin de mettre en conformité les statuts de la SOTETEL avec la loi N° 2009-16 du 16 Mars 2009 modifiant et complètent le Code des Sociétés Commerciales, nous vous proposons de modifier les articles des statuts comme suit :**

**Article 9 : la forme des actions.**

Les actions sont nominatives.

**Article 25 : Convention Entre La Société et ses Administrateurs (Responsabilité des Dirigeants)**

**I- Évitement des conflits d'intérêts :**

Les dirigeants de la société doivent veiller à éviter tout conflit entre leur intérêts personnels et l'intérêt de la société et à ce que les termes des opérations qu'ils concluent avec la société soient équitables. Ils doivent déclarer par écrit tout intérêt direct et indirect qu'ils ont dans les contrats ou opérations ou demander de le mentionner dans les Procès Verbaux du Conseil d'Administration.

**II- Les opérations soumises à l'autorisation et à l'approbation et à l'audit:**

- 1- Toute convention conclue directement ou par personne interposée entre la Société d'une part et son Président du Conseil d'Administration, son Administrateur délégué, son Directeur Général, l'un de ses Directeurs Généraux adjoints, un Administrateur, l'Actionnaire personne physique détenant une fraction de droit de vote supérieur à 10% ou une société la contrôlant au sens de l'article 461 du code des sociétés commerciales, d'autre part, est soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration.

Les dispositions du présent sous paragraphe s'appliquent également aux conventions dans les quelles les personnes visées ci-dessus sont indirectement intéressées.

Sont également soumises à l'autorisation préalable les conventions conclues entre la société et une autre société lorsque le Directeur Général, l'un des Directeurs Généraux Adjoints, son Administrateur délégué est associé tenu solidairement des dettes de cette société et d'une façon générale tout dirigeant de cette société. L'intéressé ne peut prendre part au vote sur l'autorisation sollicitée.

- 2- Sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration, à l'approbation de l'Assemblée Générale et à l'Audit du commissaire aux comptes les opérations suivantes :

- La garantie des dettes d'autrui lorsque celle-ci dépasse un million de Dinars 1.000.000 Dinars.
- La cession des fonds de commerce ou de l'un des éléments qui les composent ou leur location à un tiers à moins qu'elles ne constituent l'activité principale de l'entreprise.
- Les emprunts importants conclus au profit de la société et dont le montant excède CINQ MILLIONS DE DINARS (5 000 000 DT).
- La vente des immeubles.

3- Chacune des personnes indiquées à l'alinéa 1 ci-dessus doit informer le Président du conseil, le Directeur Général, ou l'Administrateur délégué de toute convention soumise aux dispositions sus indiquées, dès qu'il en prend connaissance.

Le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général ou l'Administrateur délégué doit informer le ou les commissaires aux comptes de toute convention autorisée et la soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Le commissaire aux comptes établit un rapport spécial sur ces opérations, au vu duquel l'Assemblée Générale délibère. L'intéressé qui a participé à l'opération ou qui y a un intérêt indirect ne prend pas part au vote. Ses actions ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

4- Les conventions approuvées par l'Assemblée Générale, ainsi que celles qu'elle désapprouve, produisent leurs effets à l'égard des tiers sauf lorsqu'elles sont annulées pour dol. Les conséquences préjudiciables à la société de ces conventions sont mises à la charge de l'intéressé lorsqu'elles ne sont pas autorisées par le Conseil d'Administration et désapprouvées par l'Assemblée Générale, la responsabilité est mise à la charge de l'intéressé et des administrateurs, à moins qu'ils n'établissent qu'ils n'en sont pas responsables.

5- Les obligations et engagements pris par la société elle-même ou par une société qu'elle contrôle au sens de l'article 461 du code des sociétés commerciales, au profit de son Président du Conseil d'Administration, Directeur Général, administrateur délégué, l'un de ses directeurs généraux adjoints, ou de l'un de ses administrateurs, concernant les éléments de leur rémunération, les indemnités ou avantages qui leur sont attribués ou qui leur sont dus ou auxquels ils pourraient avoir droit au titre de la cessation ou de la modification de leurs fonctions, sont soumis aux mêmes dispositions. En outre de la responsabilité de l'intéressé ou du Conseil d'Administration le cas échéant, les conventions conclues en violation aux dispositions ci-dessus peuvent, le cas échéant être annulées lorsqu'elles causent un préjudice à la société.

### **III- Les opérations interdites :**

A l'exception des personnes morales membre du Conseil d'Administration, il est interdit au Directeur Général, à l'Administrateur délégué aux Directeurs Généraux Adjoints et aux membres du Conseil d'Administration ainsi que leurs conjoints, ascendants et descendants et toutes personnes interposées au profit de l'un d'eux, de contracter, sous quelque forme que ce soit, des emprunts avec la société, de se faire consentir par elle une avance, un découvert en compte courant ou autre, ou d'en recevoir des subventions, ainsi que de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements envers les tiers, sous peine de nullité du contrat.

L'interdiction prévue à l'alinéa précédent s'applique aux représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'Administration.

A peine de nullité du contrat, il est interdit à tout actionnaire, à son conjoint, ses ascendants ou descendants ou toutes personnes interposées pour le compte de l'un d'eux, de contracter, sous quelque forme que ce soit, des emprunts avec la société, de se faire consentir par elle une avance, un découvert en compte courant ou autre, ou d'en recevoir des subventions afin de l'utiliser pour la souscription dans les actions de la société.

### **IV- Les opérations libres**

Les dispositions du paragraphe II ci-dessus ne s'appliquent pas aux conventions relatives aux opérations courantes conclues à des conditions normales.

Cependant, ces conventions doivent être communiquées par l'intéressé au Président du Conseil d'Administration, au Directeur Général, ou à l'Administrateur délégué. Une liste détaillée de ces conventions est communiquée aux membres du Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes. Ces opérations sont auditées selon les normes d'audit d'usage.

Les Administrateurs ne contractent, à raison de leur mandat et de leur gestion, d'autres obligations et responsabilités que celles prévues par la législation en vigueur.

### **L'article 29 : Nature des Assemblées-Réunions**

Les actionnaires sont réunis chaque année en Assemblée Générale Ordinaire sur la convocation du Conseil d'Administration dans les six premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice, aux jours, heures et lieu indiqués dans l'avis de convocation.

En dehors de ces Assemblées Générales Ordinaires annuelles, et en cas de nécessité, l'Assemblée Générale peut être convoquée par :

- Le ou les commissaires aux comptes.
- Un mandataire nommé par le tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande de tout actionnaire détenant au moins 3 % du capital.
- Le liquidateur
- Les actionnaires détenant la majorité du capital social ou des droits de vote après offre publique de vente ou d'échange ou après cession d'un bloc de contrôle.

En outre, Le Conseil d'Administration est tenu de convoquer l'Assemblée Générale lorsqu'il en est requis par un groupe d'actionnaires représentant le tiers au moins du capital social, dans ce cas, l'ordre du jour est fixé par les requérants et l'Assemblée doit être réunie dans le mois de la requête.

### **L'article 30 : Convocation des Assemblées.**

Les convocations aux Assemblées Générales Ordinaires ou Extraordinaires sont faites quinze jours francs au moins à l'avance. Il est de même en ce qui concerne le délai de convocation des Assemblées Ordinaires sur deuxième convocation.

Les convocations sont faites par un avis inséré au journal officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux quotidiens dont l'un en langue arabe.

Les Assemblées Extraordinaires, autres que celles réunies sur première convocation, sont convoquées comme il se dit à l'article 39 ci-après.

Les avis mentionnent sommairement, mais avec précision, la date et le lieu de la tenue de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

Ces Assemblées se réunissent au siège social ou en tout autre endroit de la ville où se trouve le siège social.

Le Conseil d'Administration doit mettre à la disposition des actionnaires au siège de la société 15 jours au moins avant la date prévue pour l'assemblée les documents nécessaires.

Avant 15 jours de la réunion de l'Assemblée Générale, tout actionnaire a le droit d'obtenir la liste des actionnaires arrêtée à la date de la convocation.

### **L'article 40 : Pouvoirs de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut sur la proposition du Conseil d'Administration, apporter aux statuts toutes modifications qu'elles soient. Elle ne peut, toutefois, ni changer la nationalité de la société, ni augmenter les engagements des actionnaires. Elle peut notamment décider, sans que l'énumération ci-après ait un caractère limitatif :

- la transformation de la société en société de toute autre forme compatible avec les lois sur les sociétés.
- La fusion de la société avec toutes sociétés constituées ou à constituer.
- La modification de l'objet social
- La modification de la dénomination sociale
- Le transfert du siège social
- L'augmentation ou la réduction du capital social
- La modification de la durée de la société, sa réduction son extension ou sa dissolution anticipée.
- La réunion ou l'accroissement du nombre des administrateurs ainsi que le nombre des actions qu'ils doivent déposer dans la caisse sociale, en garantie de leur gestion.
- La modification du mode des délibérations du Conseil d'Administration et l'extension ou la réduction de ses pouvoirs.
- La modification du mode et des délais de convocation des assemblées générales, ainsi que la modification de la composition de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- La limitation du nombre des voix des actionnaires dans les assemblées générales.
- Toutes modifications à l'affectation et à la répartition des bénéfices.
- Toutes modifications dans les conditions de la liquidation.

Toutefois, les statuts peuvent être modifiés par le Directeur Général unique si cette modification est

effectuée en application des dispositions légales ou réglementaires qui la prescrivent. Les statuts sont soumis dans leur version modifiée à l'approbation de la première Assemblée Générale suivante.

#### **L'article 40 bis Nouveau : Droit de communication et de l'information des actionnaires**

Le Conseil d'Administration doit mettre à la disposition des actionnaires au siège de la société, quinze jours au moins avant la date prévue pour la tenue de l'Assemblée, les documents nécessaires pour leur permettre de se prononcer en connaissance de cause et de donner leur avis sur la gestion et le fonctionnement de la société.

Tout actionnaire détenant au moins trois pour cent du capital social ou une participation au capital égale au moins un million de dinars et sans être membre du conseil d'administration peut poser au moins deux fois par an des questions écrites au Conseil d'Administration au sujet de tout acte ou fait susceptible de mettre en péril les intérêts de la société.

Le Conseil d'Administration doit répondre par écrit dans le mois qui suit la réception de la question et une copie de la question et de la réponse doivent obligatoirement être communiquées aux commissaires aux comptes.

Ces documents sont mis à la disposition des actionnaires à la première Assemblée Générale Suivante.

En sus des registres et documents prévus par la loi en vigueur, la société doit tenir :

- un registre mentionnant nom, prénom et adresse de chaque dirigeant
- un registre des actions mentionnant notamment les indications relatives aux actions, l'identité de leurs propriétaires respectifs, les opérations dont elles font l'objet et les charges et droits grevant les dites actions.

L'actionnaire peut consulter le registre des valeurs mobilières dans la limite de ce que se rapporte à sa participation.

Dans les autres cas la consultation peut être faite en vertu d'une ordonnance sur requête du président du tribunal de première instance dans le ressort du quel se trouve le siège de la société.

Les actionnaires peuvent consulter ces registres pendant les horaires habituels de travail au siège de la société.

Si la société refuse la communication de la totalité ou d'une partie des documents susvisés, l'actionnaire peut saisir à cet effet le juge des référés.

En cas de contentieux au fond, le demandeur peut demander au tribunal saisi la tenue d'une audience aux fins d'audition des deux parties. Le demandeur peut adresser des questions au défendeur ou aux défendeurs.

#### **L'Article 42 : Inventaire –bilan**

A la clôture de chaque exercice, Le Conseil d'Administration établit les états financiers de la société conformément à la loi relative au système comptable des entreprises. Il doit conjointement aux documents comptables présenter à l'Assemblée Générale un rapport Annuel détaillé sur la gestion de la société.

Les états financiers sont mis à la disposition des commissaires quarante cinq jours avant la date de l'Assemblée Générale. Ces états financiers sont présentés à cette Assemblée par le Conseil d'Administration.

Les états financiers présentés à l'Assemblée des actionnaires doivent être établis chaque année dans la même forme que les années précédentes et les méthodes d'évaluation des divers postes doivent être immuables, à moins que l'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des motifs exposés dans le rapport des commissaires, n'approuve expressément chacune des modifications apportées soit au mode de présentation des chiffres soit aux méthodes d'évaluation.

Les états financiers ainsi que tous documents qui, d'après la loi, doivent être communiqués à l'Assemblée, doivent être tous à la disposition des actionnaires au siège social, quinze jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Enfin, Tout actionnaire détenant au moins trois pour cent du capital social ou une participation au capital égale au moins un million de dinars a le droit, à tout moment d'obtenir communication d'une copie des documents visés à l'article 201 du Code des Sociétés Commerciales qui concernent les trois derniers exercices, ainsi qu'une copie des procès verbaux et feuilles de présence des Assemblées tenues au cours des trois derniers exercices. Les actionnaires détenant réunis cette fraction du capital ont le droit de se faire communiquer les documents cités et de se faire représenter par un mandataire pour exercer ce droit en leur nom.